58me Année — Nouvelle Série — No 370 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 21 FEVRIER 1953.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales: 50 frs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Une nouvelle publication de la Librairie Larousse...

"VIE ET LANGAGE"

Un numéro très Marseillais

Dans un afflux sans cesse renouvelé, les publications de tous formats voisinent aujourd'hui aux devantures de nos librairies et il m'arrive quelquefois d'y jeter les yeux. Ce sont des « revues » moins volumineuses et plus commodes que les autres, et s'adressant à tous les publics. « Historia », « Conférencia », « Ecclesia », etc... Les prix des livraisons restent abordables dans notre astronomie des chiffres actuels, et l'autre jour je fus attiré par une petite couverture couleur rose saumon et qui me rappelait un peu l'ancienne et solennelle Revue des « Deux Mondes », détentrice jadis de cette couleur voyante et bien portée. C'était une nouvelle Publication Larousse et l'on y voyait en marge cette rubrique « Informations, Curiosités, Récréations, Vie et Langage ». Et il y avait de quoi vous attirer le regard.

Le titre était prometteur, engageant, bien trouvé. La forme de la brochure des plus élégantes et le « contenu » allait-il pouvoir rivaliser avec l'extérieur même de la couverture ornée d'une fine reproduction de la Place de la Concorde à Paris, avec l'éclaboussant jet d'eau de sa fontaine ruisselante à la vasque de bronze devant la perspective de l'Obélisque et des deux Palais de Gabriel et de leur ordonnance incomparable. Je me suis donc laissé tenter. J'ai feuilleté avec le plus grand plaisir ce premier numéro. et c'est pourquoi je voudrais faire part de mes impressions aux lecteurs de notre journal.

La Librairie Larousse, on le sait, a ce privilège et ce mérite de savoir, je ne dirais pas vulgariser les très belles choses d'art, mais de savoir les présenter avec méthode et avec goût et les mettre ainsi à la portée de tous les publics si différents, depuis ceux qu'on appelle « fins lettrés », « esprits cultivés », gens honnestes d'autrefois, et jusqu'aux amateurs, plus modernes, épris surtout d'informations rapides et de comptes rendus en raccourcis, directs et brefs.

Continuons de parcourir notre brochure et je vous y recommande l'article d'un très savant linguiste et qui nous parle avec esprit du français parlé sur le vieux port de Marseille, en compagnie sans doute de Marius, Panisse et César, et le seigneur Escartefigue. Et citons cette boutade galéjade « Il n'est pas étonnant que les Marseillais soient bavards, car ils n'ont pas moins de trois langues à leur disposition : le Provençal félibréen, d'accord et bien entendu, mais encore un double français, le français le plus ancien et le français de Marseille, et qué mon bon !

Mais revenons aux choses sérieuses et cette étude linguistique est agrémentée de reproductions de choix car j'ai oublié de vous dire que cette Publication Larousse était amplement illustrée. Nous avons admiré la fresque célèbre de Puvis de Chavannes et du Palais de Longchamp « Marseille, Porte de l'Orient ». Cette peinture aux symboliques et nobles images a toujours gardé son prestige et son éclat.

Mais puis-je ouvrir ici une parenthèse et rappeler une prouesse de style et une certaine page éblouissante qui faisait tenir la description entière de la belle Marseille en une seule phrase étincelante de 40 lignes, vous m'entendez bien, et les périodes à la Bossuet se trouvaient amplement dépassées. Cette étonnante description se trouve dans les contes inédits de la Calanque et jamais Paul Arène n'a été aussi éblouissant. Mais voici à titre plus documentaire, une autre vue de Marseille et de la Passe du Pharo, lorsque les premiers bâteaux à vapeur remplaçaient les goëlettes ou les 3 mâts de la Malaisie. Mais chers lecteurs, voici le plus beau et nous sommes toujours à Marseille et voici ma parole une Partie de Pétanque et de notre jeu national et méridional et l'on se remémore un passage épique des films de Pagnol et la partie de boules modèle jusque sur les rails du tramway et lorsque la voiture brinqueballante sur le chemin de la Corniche arrivait avec son bruit de ferraille et restait en panne au milieu des joueurs intrépides et mesurant au millimètre les écarts infinitésémaux de leurs boules rebelles et rébondissantes et qui venaient se coincer dans les roues du « Tram » définitivement bloqué.

A noter aussi une curieuse gravure : les galeries sous le grand Pavois dans le Vieux Port de Marseille et la ville phocéenne est à l'honneur, on le voit, dans cette Publication Larousse qui semble éditée pour sa gloire...

Les prochains numéros de cette brochure auront sans doute le même piquant et la même saveur et qui sait, le même piment et nous pourront déguster d'autres échantillons du même genre et les chroniqueurs grammairiens nous réservent aussi d'autres surprises et le Larousse, mes amis, sème toujours à tous les vents.

Hippolyte SUQUET.

SPORTS

BASKET-BALL

En Championnat des Basses-Alpes
Sisteron reçoit Sainte-Tulle

Demain Dimanche 22 Février, à 14 heures aura lieu, sur le Pré de Foire une grande rencontre opposant les équipes masculine et féminine du Sisteron-Vélo aux équipes correspondantes de Sainte-Tulle.

La poule finale du championnat a commencé Dimanche dernier à Manosque où nos représentants, bien qu'opérant sans remplaçant, remportèrent une brillante victoire. Demain avec la rentrée de J. Martin ils devraient confirmer leur victoire.

Nos joueuses ont été battues mais ont droit à des circonstances atténuantes. Aussi pouvons-nous leur faire confiance pour le match de demain car pour enlever le titre il ne faut perdre aucun match sur son terrain. Toutefois leur tâche ne sera pas des plus aisées et le score sera peut-être assez serré.

En résumé, victoire probable sur toute la ligne, mais attention aux surprises. En tous cas la rencontre sera passionnante et les touches du Pré de Foire seront probablement bien garnies.

SPORT SCOLAIRE

Les équipes Cadets et Cadettes du Collège Paul Arène, championnes départementales de basket-ball, iront jouer à Nice le 26 Février, contre les vainqueurs des Alpes-Maritimes.

Tous nos bons vœux les accompagnent.

Assemblée Générale des Anciens Combattants

Le bureau de l'Amicale des A.C. rappelle à tous les camarades de Sisteron et des environs que l'Assemblée Générale aura lieu demain Dimanche 22 Février, à 14 heures, dans une salle de la Mairie sous la présidence du camarade Paret, maire et conseiller général, avec le concours de Louis Ebrard et Me Garcin avocat à la Cour d'Appel à Aix, président et vice-président des A.C. de la Fédération Nationale des Combattants, section d'Aix-en-Provence.

Société de Secours Mutuels des Hommes

Dimanche 8 Février, une des plus anciennes sociétés de la ville, la Mutuelle des Hommes, se réunissait dans une salle de la Mairie pour prendre connaissance de la situation morale et financière de la Société de Secours Mutuels de Sisteron de l'année 1952.

A l'heure dite une cinquantaine de membres prennent place. Le président, M. Lieutier, les invite à verser leurs cotisations. De suite après il ouvre la séance en leur souhaitant les traditionnels souhaits de nouvel an. Il donne ensuite lecture du procès-verbal de l'année écoulée que l'assemblée adopte sans modification. En passant il salue la mémoire des mutualistes décédés en cours d'année et demande d'observer à leur intention une minute de silence.

L'ordre du jour de la réunion est alors mis en discussion. Le trésorier, dans son compte-rendu détaillé, explique les péripéties de sa gestion. Il dit aussi les difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir les cotisations des uns et des autres qui indifférents à accomplir ce geste ont ainsi compliqué sa tache. Il accuse néanmoins que 69 mandats de maladie ont été payés et que la somme de 292.470 francs a été envoyé à la Caisse Chirurgicale de Nice. Outre les 69 mandats de maladie réglés, la Société assure une pension de 300 francs aux trente vieux mutualistes. Il termine en accusant un reliquat de 5.000 francs.

Le président demande alors à l'assemblée si ce compte-rendu mérite des observations. Personne ne répond. M. Latil fait alors connaître que ses nombreuses occupations ne lui permettent plus de tenir la trésorerie de la société et qu'il offre sa démission. Le président demande à l'assemblée de lui désigner un trésorier et un vice-président. Deux noms sont mis en avant. M. Lieutier demande à M. Marcel Perrone d'accepter les fonctions de trésorier et à M. Jean Chabert d'accepter celles de vice-président. Ces deux mutualistes réunissent l'unanimité et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le président donne lecture de la dernière circulaire de la Caisse Chirurgicale. Il indique qu'à partir du 1er Janvier 1953 les 1re, 2me et 3me catégories sont supprimées, seule subsiste la 4me catégorie, de beaucoup la plus intéressante. La mutation en 4me catégorie s'effectuera sans stage ni droit d'entrée pour les membres des catégories supprimées qui en feront la demande avant le 31 Mars 1953. La cotisation annuelle pour cette catégorie unique est fixée à 700 francs pour les assurés sociaux et à 2.200 francs pour les non assurés sociaux, plus la gestion. Grâce aux dispositions prévues les mutualistes assurés sociaux peuvent couvrir ainsi la totalité du risque chirurgical.

L'Assemblée est alors informée de la décision prise à l'issue du Congrès Mutualiste de Digne qui fut magnifique, fécond en bons résultats et auquel ont participé les délégués des deux Sociétés de Secours Mutuels de notre Ville. Cette décision qui a recueilli la pleine adhésion de nos délégués, fixe à Sisteron le siège du Congrès Mutualiste Départemental pour 1953. Il convient donc de s'y préparer afin que ce Congrès soit en tous points digne de ceux qui l'ont précédé. Des renseignements plus complets seront donnés en temps utile.

Une discussion s'engage ensuite sur le choix d'une Caisse Chirurgicale. Certains membres se font inscrire à celle de Digne alors que d'autres restent à celle de Nice.

La question du ramassage des cotisations est ensuite mis en discussion vu les difficultés rencontrées par le trésorier. Il est alors décidé qu'à partir de cette année les cotisations qui ne seront pas rentrées avant le 20 Mars seront recouvrées par la poste aux frais des mutualistes retardataires. L'assemblée approuve cette manière de procéder qui facilitera le trésorier dans sa tache.

En terminant le président lance un appel à tous et les invite à verser leur cotisation au plus tôt chez M. Marcel Perrone, trésorier, Rue Droite. Ceux qui feront retour de leur bulletin impayé seront immédiatement rayés des contrôles de la Mutualité et de la Chirurgicale et perdront ainsi tous leurs avantages.

***

La Commission des Finances se rend ensuite à Mison recueillir les adhésions. Après l'inscription de certains, M. Lieutier annonce que c'est la dernière année que la commission des finances se rend à Mison. A l'avenir tous les membres, prévenus à temps, viendront verser leurs cotisations à Sisteron chez M. Perrone, trésorier, dans le plus court délai.

La Mutualité Bas-Alpine

MERITE SOCIAL

Par arrêté du Ministre du Travail sont nommés Chevaliers dans l'Ordre du Mérite Social :

Mme Achard, née Jourdan Marie-Louise, trésorière de la Société Union Mutuelle des Femmes à Sisteron ; M. Blanc Eugène Jean-Baptiste, administrateur Société Mutualité de Digne ; M. Desvignes Maurice, président de la Société Mutualiste d'entr'aide sociale de l'Usine de Saint-Auban à Saint-Auban ; M. Montagne Albert Emmanuel, visiteur Société Mutualiste de Digne ; M. Rippert Henri, administrateur Société Mutualiste de Sisteron.

A tous ces fidèles et dévoués mutualistes, l'Union départementale des Sociétés Mutualistes des Basses-Alpes adresse ses vives félicitations.

Le 1er Mars à l'Alcazar

Grand Concert Vocal et Instrumental

par les Touristes des Alpes

Malgré l'hiver et le froid, l'activité des « Touristes des Alpes » n'en demeure pas moins importante. Le programme de nos musiciens est de faire cette année beaucoup de musique et de donner de nombreux concerts.

Il y a un mois seulement ils inauguraient leur nouvelle salle. Aujourd'hui ils ont déjà mis au point un grand concert qu'ils donneront le 1er Mars.

Vu les rigueurs de la saison ce concert sera donné en salle à l'Alcazar. Pour cette soirée, les musiciens qui désirent se distinguer, ont monté tout un programme artistique et c'est un concert vocal et instrumental qui sera offert cette fois aux Sisteronnais et aux Amis des Touristes.

Au programme de cette soirée, la musique se placera en haut lieu avec des œuvres célèbres de grands maîtres. M. Verplancken qui nous a habitué à de brillantes auditions s'emploie constamment à relever le niveau musical des T.D.A. et c'est un grand concert classique avec des œuvres de Schubert et de Mozart qui sera donné ce 1er Mars à l'Alcazar.

Pour varier des programmes habituels et pour corser un peu cette soirée, les T.D.A. ont également préparé un grand concert vocal. Il ne s'agit pas ici d'une chorale mais simplement d'un concert amateur où les jeunes vedettes locales mettront en relief leur savoir, leur talent et leur belle voix. Une dizaine de chanteurs et artistes viendront ainsi rehausser de leur belle voix cette soirée musicale. Parmi eux certains sont déjà bien connus du public mais il y aura aussi des jeunes qui ne se sont pas encore révélés et leur voix charmante et nuancée fera le délice de tous les spectateurs.

Après la musique et le chant, les danses anciennes revivront avec un brin de fanfare où le Boumas toujours dynamique et entrainant, enlèvera jeunes et anciens.

Voilà donc en perspective une soirée artistique, originale, pleine de charme et de poésie où la musique et les chansons seront encore à l'honneur.

Les mélomanes goûteront avec les œuvres de Schubert et de Mozard les délices de la grande musique. Les chanteurs feront revivre avec succès toutes les chansons françaises et quelques œuvres classiques et, pour clôturer, la danse reine en pareille occasion donnera entrain et ambiance à toute la jeunesse.

Avec des éléments aussi précieux la grande soirée du 1er Mars ne peut être que réussite et ajoutera une nouvelle page de succès à l'histoire des « Touristes des Alpes ».

La Hollande sous la tempête

La Hollande toute entière est mobilisée pour sa défense contre la mer. 5 envoyés spéciaux de Paris-Match ont rapporté pour vous les photos les plus dramatiques de ce désastre historique.

Au même sommaire : le pool européen du charbon démarre ; Oradour avant et après le massacre ; le cas des enfants Finally ; un magnifique reportage sur les cover-girls américaines ; la grande première chez Christian Dior pour la nouvelle collection.

Demandez Paris-Match à votre marchand de journaux habituel.

ELECTIONS A LA MUTUALITE AGRICOLE

Il est rappelé aux agriculteurs et aux artisans agricoles que les élections de délégués communaux au Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole des Basses et Hautes-Alpes se dérouleront demain Dimanche 22 Février, de 8 h. à 16 h. à la Mairie, salle du rez-de-chaussée.

Les cartes d'électeur distribuées ces jours-ci devront être présentées ou à défaut une pièce d'identité.

A ce jour ont présenté leur candidature : 1er collège : MM. Maldonnat Marius et Vésian Fernand — 2me collège : M. Roman Lucien. — 3me collège : M. Sauvaire-Jourdan Henri.

SOUSCRIPTION

en faveur des sinistrés de Hollande et d'Angleterre

M. Bontoux Emile 500 ; Jammot Edouard 1.000 ; Thunin Léon et Rumiano Joseph 1.000 ; Reymond Octave 500 ; Mlle Chauvin 500 ; Meynier Paul 500 ; Jean-Claude, Michel, Domnine et Guy Revest 400 ; Margoto Henri 1.000 ; Dortan Auguste 400 ; Bertagnolio Oswald 500; Charvet Joseph 2.000 ; Arnaud Gaston 500; Tarquin Martial 500.

La souscription reste ouverte.

© VILLE DE SISTERON

CANAL DE SISTERON

La semaine dernière une réunion très importante s'est tenue à la Mairie de Sisteron. Y ont pris part MM. Clément et Therminarias, Ingénieurs du Génie Rural des Basses-Alpes, M. Diet, Ingénieur du Génie Rural des Hautes-Alpes, M. Bourg, Maire et Conseiller Général de Ribiers, M. Rivas Félix, Directeur, et MM. Latil Kléber et Moynier Gilbert, syndics de l'Association Syndicale Libre du Canal Harmand, de Ribiers, M. Paret Maire et Conseiller Général de Sisteron, assisté de M. Maffren, 1er adjoint, M. Jean Galvez, Directeur, Mme Massot-Devèze Henriette, Directeur-adjoint, MM. Gabriel Bonfort, Fernand Brémond, Paul Louis et Arthur Reynaud, Syndics de l'Association Syndicale autorisée du Canal de Sisteron.

Cette réunion, que nous pouvons qualifier d'historique (sur le plan local s'entend) aura permis de rayer d'un trait de plume cent ans d'injustice et d'incompréhension entre les arrosants de Sisteron et de Ribiers. Son principal objet était, en effet, la mise au point définitive et la signature d'une convention tripartite d'accords entre le canal de Sisteron, la municipalité de Sisteron et le Canal Harmand.

Nous avons régulièrement tenu nos lecteurs au courant depuis qu'après le sinistre de Novembre 1951, cette solution d'entente avait été décidée par la Commission Syndicale et approuvée par l'Assemblée Générale d'Avril 1952. De longs et délicats pourparlers ont ainsi été menés avec une mutuelle confiance et une réelle volonté d'aboutir à des accords satisfaisants pour tous, par les représentants du Canal de Sisteron, de la Ville de Sisteron et du Canal Harmand. Les bases de ces accords nous les avions données : intégration du Canal Harmand au Canal de Sisteron ; suppression des droits seigneuriaux des arrosants de Ribiers ; taxe d'arrosage et règlement d'arrosage identique pour tous ; commission syndicale formée de 8 membres, dont 4 de Sisteron (2 du canal et 2 de la municipalité) et 4 de Ribiers, le Directeur étant obligatoirement de Sisteron et le Directeur-adjoint de Ribiers ; siège de la nouvelle association à Sisteron ; possibilité pour Sisteron comme pour Ribiers d'ajouter des terres à l'arrosage si l'eau dérivée au canal le permet. Ainsi donc par la convention présentée par le Génie Rural, à l'avenir les arrosants Sisteronnais et Ribiérois auront les mêmes droits et les mêmes obligations ; celles-ci peuvent se résumer à ceci : pour les arrosants du Canal de Sisteron, ils continueront à payer pour les superficies inscrites au rôle soit 120 hectares ; la ville de Sisteron qui payait les 5/8me puis les 4/8me, depuis 1946, du rôle général, ne paiera plus qu'une participation évaluée forfaitairement à 100 hectares ; enfin les arrosants de Ribiers paieront pour environ 200 hectares, la taxe à l'arrosage étant bien entendu la même pour tous. Après discussion des articles et après que deux légères modifications aient été apportées, la convention a été signée par M. Paret, Maire de Sisteron, M. Rivas, Directeur du Canal Harmand, et M. Galvez, Directeur du Canal de Sisteron.

Après cette signature, diverses questions furent ensuite examinées ; M. l'Ingénieur du Génie Rural de Gap exposa la situation des travaux en amont de Ribiers et dit sa confiance de les voir achevés au mieux avant les crues de printemps ; MM. les Ingénieurs de Digne, chargés de la direction administrative et financière de ces travaux, donnèrent leur opinion et chiffrèrent à près de 5.000.000 de francs le montant de ces nouveaux travaux qui seront presqu'entièrement financès par l'emprunt déjà réalisé et par des subventions.

M. Bourg demanda ensuite qu'une remise en état du canal soit faite ; l'Assemblée a approuvé cette suggestion et chargé le Génie Rural de Digne d'établir un plan général des travaux. Après une visite complète et sérieuse de tous les ouvrages d'art en compagnie du Directeur de l'Association et de 4 membres (MM. P. Louis et G. Bonfort de Sisteron, et MM. G. Moynier et F. Rivas, de Ribiers) les Ingénieurs du Génie Rural établiront la consistance des travaux qui seront exécutés après réception des subventions, selon un échelonnement par tranches successives.

Après le départ des Ingénieurs, les représentants de Sisteron et de Ribiers ont passé diverses questions en revue. Les arrosants du Canal Harmand n'ayant pas payé de cotisation en 1952, M. Bourg, Maire de Ribiers, assure la commission syndicale que cette cotisation sera payée cette année, avec un peu de retard, sous une autre forme. Le budget est ensuite longuement étudié, article par article, les prévisions de dépenses sont faites afin de déterminer la valeur de la taxe d'arrosage pour 1953. Après une première évaluation, les chiffres sont repris, certaines compressions faites, mais la taxe ne pourra être fixée définitivement qu'après évaluation de certains travaux d'entretien.

Ainsi donc un grand pas a été fait jeudi et dorénavant les arrosants de Sisteron et de Ribiers, unis fraternellement par le même intérêt, supportant les mêmes charges, pourront œuvrer utilement pour leur association commune.

H. REVEST.

LES TRADITIONS S'EN VONT

La journée du Mardi-Gras a été cette année lamentablement chomée au regard de celles que nous avons connues au temps héroïque de l'époque carnavalesque. Ce fut Mardi une journée comme les autres. Pas de masque, pas de char, encore moins des claironnades et des groupes de musiciens qui aux sons de leurs instruments annonçaient urbi et orbi les parties de bastidon accompagnées de repas pantagruéliques.

Cette année, le Mardi-Gras ne comptera pas dans les annales carnavalesques de Sisteron puisqu'il ne fut rien.

NECROLOGIE

Dimanche dernier avaient lieu à Sisteron les obsèques de Mme Rose Dubreuil, née Bardonnenche, institutrice honoraire, décédée dans sa 69me année.

La défunte était l'épouse de feu M. Dubreuil, autrefois Receveur de l'Enregistrement en notre ville.

Aux familles Dubreuil, Bardonnenche, Clergue, et à toutes celles que ce deuil atteint, nous adressons nos sincères condoléances.

Caves de Provence

M. PARET Emile, Vins et Spiritueux, informe sa nombreuse clientèle que, par suite de la démolition de ses entrepôts par la Reconstruction, Rue Droite et Place de la Mairie, son magasin de gros est transféré au Pré de Foire, Ilot B 2 et son magasin de détail Place de la Mairie au Marché Couvert, où pourront être remises toutes les commandes.

Téléphone 11

SI VOUS N'ÊTES PAS UNE LECTRICE OU UN LECTEUR DE

Confidences

vous ne pouvez savoir ce qu'est le plaisir de retrouver chaque semaine un

JOURNAL QUE L'ON AIME...

Achetez-le vite et vous aussi vous connaîtrez ce plaisir...

- SES HISTOIRES PASSIONNANTES
- SES GRANDS ROMANS
- SES CONSEILS PRÉCIEUX

feront de vous une fidèle amie ou un fidèle ami...

ACHETEZ-LE DÈS CETTE SEMAINE - 28 PAGES - 30 FRANCS

CHRONIQUE AGRICOLE

Les huiles d'anthracène

Les qualités nettoyantes et insecticides des huiles d'anthracène sont connues depuis longtemps déjà et sont à l'origine des traitements d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne.

En association avec les huiles minérales, les huiles d'anthracène constituent la base des produits destinés au nettoyage rapide et économique d'arbres négligés.

Les huiles d'anthracène sont tirées de la distillation de la houille. Elles sont sélectionnées avec soin, pour posséder d'excellentes propriétés insecticides, sans présenter de danger pour les arbres qui même en hiver pourraient être brûlés par des produits mal choisis ou mal préparés.

Les huiles minérales insecticides, sont tirées de la distillation du pétrole brut. Elles aussi doivent posséder des caractéristiques bien définies pour réunir efficacité et sécurité.

L'addition à ce mélange de produits augmentant ses propriétés mouillantes et décapantes en fait une formule parfaitement au point pour la remise en état des vergers négligés.

A la dose réduite de 3 litres pour 100 litres d'eau, ces huiles assurent la destruction complète des Algues, Mousses et Lichens, et donnent rapidement les écorces lisses et brillantes qui caractérisent les arbres bien soignés.

A des doses comprises entre 4 et 8 pour cent, elles ont une action insecticide sur les œufs des pucerons, les chenilles hivernantes de l'hyponomeute, les femelles d'hiver du puceron lanigère et les cochenilles lécanines entre autres.

En outre, elles ont des propriétés cicatrisantes et même stimulantes, favorisant notamment la cicatrisation des plaies de taille.

Le traitement doit être effectué pendant le repos complet de la végétation, en fin d'hiver de préférence peu de temps avant le débourrement. Il faut noter cependant que certaines variétés de poirier entrent parfois en végétation de façon prématurée et deviennent, de ce fait, sensibles aux huiles d'hiver. Mieux vaut donc traiter en Janvier ou Février qu'attendre trop tard.

Toutes les parties de l'arbre doivent être lessivées, même les plus hautes ; le pulvérisateur doit donner une pression suffisante pour atteindre toutes les parties de la couronne.

Le traitement aux huiles d'hiver, dont le prix de revient est très faible, est absolument indispensable dans les vergers n'ayant pas subi de traitements rationnels depuis un certain temps. Il permet aussi de réaliser un entretien économique des arbres de plein vent pour lesquels on veut réduire les dépenses au minimum.

F. TARDY.

Aux Meubles Sisteronnais

(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93

TOUJOURS DU MIEUX

du beau Meuble, du Choix, de la Qualité et des Prix raisonnables

Voyez notre Exposition — Une Visite n'engage à rien

ENTREE LIBRE

C'est un réel plaisir pour nous de vous renseigner et vous conseiller sur votre choix

CHAMBRES A COUCHER tous modèles — SALLES A MANGER nombreux et derniers modèles

12 Modèles différents de COSYS, PETITS MEUBLES, BARS, etc...

Balatum, Toile Cirée, Carpette, Tapis Brosse

BUREAU CLASSEUR, PENDERIE, toute dimension et sur commande

Tous TRAVAUX à la demande

ATTENTION ! ! La bonne adresse : 57, Rue Droite, SISTERON

RICHAUD Georges

Radio Technicien diplômé

Gare S.N.C.F. SISTERON

Laboratoire de dépannage

Construction Transformation

Achat et reprise de Postes

Sonorisation

Location de Pick-Up

Installations Electriques

AVIS

Les clients de la Pharmacie BŒUF-COMBAS sont avisés qu'ils devront s'adresser au Pré de Foire, immeuble no 4, 2me étage (Veuve Grasset) aux heures de fermeture.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée

Dimanche, en matinée et soirée

Fernandel et Maria Mauban dans « LA TABLE AUX CREVES »

BOULANGERIE DE GARDE

Lundi 23 Février, M. Burle Auguste, rue Saunerie.

DECLARATIONS D'IMPOTS SUR LE REVENU

Les feuilles de déclarations d'impôts sur le revenu sont à la disposition des intéressés au Secrétariat de la Mairie.

TOUT LE CONFORT PAR L'ELECTRICITÉ

FOURNITURES GENERALES

C. FIASTRE

Magasin : 22, Rue Saunerie

Téléph. 101 SISTERON (B.-Alpes)

ETAT-CIVIL

du 13 au 19 Février 1953

Naissance: Augusta Félicienne Ida André, Avenue de la Libération.

Publications de Mariages : Antoine Léone, bûcheron, domicilié à Sisteron et Maria Cortinovis, sans profession domiciliée à San-Martino de Calvi (Italie) en résidence à Sisteron. — Thomas Léone, exploitant forestier, domicilié à Sisteron, et Ivana Anna Visconti, sans profession, domiciliée à Aquila (Italie) en résidence à Saint-Symphorien.

Décès : Rose Pauline Alexandrine Bardonnenche, veuve Dubreuil, 70 ans, Avenue de la Libération. — Augusta Félicienne Ida André, Avenue de la Libération. — Michel Léon Simon Blanc, 1 mois, Avenue de la Libération. — Marie Emilie Pauline Gibert, veuve Teyssier, 82 ans, rue Notre-Dame.

REMERCIEMENTS

Les familles DUBREUIL, BARDONNENCHE, CLERGUES, DAUMAS, DEVILLARD, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de

Madame DUBREUIL
née Bardonnenche

Vêtements PHILIP

habillent chic toute la famille à des prix sans concurrence.

5 % de baisse sur présentation de la carte famille nombreuse.

TEINTURERIE — DEGRAISSAGE STOPPAGE

Livraison dans la semaine
Prix avantageux

Dépôt de la Teinturerie Kock

VETEMENTS PHILIP
— Rue Droite — SISTERON —

Le Gérant : Marcel LIEUTIER.
Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

SIMCA 9 ARONDE

construite pour vivre longtemps

Silence Luxe
Confort Economie

BERLINE
COMMERCIALE
FOURGON

Livraison Rapide

A. BRUN

Concessionnaire

Tél 26 — SISTERON — Tél 26

Vente à Crédit

Etude de Me MALPLAT
notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me MALPLAT notaire à SISTERON, le vingt six Janvier mil neuf cent cinquante trois, enregistré à SISTERON le 6 Février 1953, folio 29, case 205

Monsieur FERAUD Victorien Romain, boulanger, et Madame BANON Blanche Emilie, son épouse, demeurant ensemble à THOARD (Basses-Alpes)

Ont vendu à Monsieur GAUBERT Léon Jean, boulanger, demeurant à CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

Un fonds de commerce de BOULANGERIE sis et exploité à THOARD (Basses-Alpes) moyennant le prix de Cinq Cent Mille Francs.

L'insertion au « Bulletin Officiel du registre du commerce et du registre des métiers » a eu lieu dans le numéro du

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'étude de Me MALPLAT domicile élu, dix jours après le second avis.

Pour Avis,
MALPLAT, notaire.

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT

R. CAFFIN

Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON

Outillage Moderne
Prix intéressants.

Venez visiter le magasin de vente des Vélos et Cyclomoteurs
F. SOUVET

Grande Exposition de Vélos enfants
BABI BIQUET METROPOLE

Agence exclusive
des marques de motos
ALMA M R NEW-MAP
Cycles
F. SOUVET METROPOLE
CASENAVE

Machines à Coudre NEVA et BARRET
Accessoires
Réparations

GRANDE BAISSE SUR LES PRIX
VENTE A CREDIT

ROME

Téléphone 78 SISTERON

Dépensez juste le prix d'un poste parfait

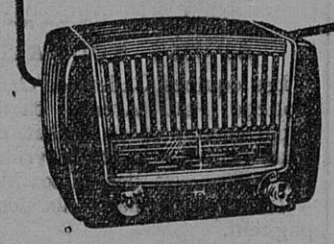

exigez
PHILIPS
en vente chez :
Marceau SCALA
Rue de Provence
SISTERON (B.-A.)

Achetez vos MEUBLES à la Fabrique BOUISSON

Les plus beaux Meubles — A qualité égale
AUX MEILLEURS PRIX — PRIX SANS CONCURRENCE

DANS VOTRE INTÉRÊT

avant d'acheter venez visiter la plus grande Exposition de la région

NE PAS CONFONDRE

MEUBLES BOUISSON

Seul spécialiste des beaux meubles

Rue Saunerie — SISTERON

© VILLE DE SISTERON